

Conseil économique, social et environnemental



Rapport d'activité 2017



Sommaire

Le mot du président	p.3 à 4	Le tableau récapitulatif des réunions de commissions	p.22
Le bureau	p.5	L'équipe administrative	
Au fil de l'année 2017 : les faits marquants	p.6	Le secrétariat général	p.23
Le bilan 2017 des commissions :		L'organigramme	p.24
<i>Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget</i>	p.8 à 9	Les bureaux internes :	
<i>Commission de la santé et de la protection sociale</i>	p.10 à 11	<i>Le bureau du secrétariat général</i>	p.25 à 26
<i>Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche</i>	p.12 à 13	<i>Le bureau des études</i>	p.27 à 28
<i>Commission de la culture, de la jeunesse et des sports</i>	p.14 à 15	<i>Le bureau de la comptabilité</i>	p.29 à 30
<i>Commission de l'environnement de l'aménagement et des infrastructures</i>	p.16 à 17	<i>Le bureau de la documentation</i>	p.31 à 32
<i>Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation</i>	p.18 à 19	L'index des travaux 2017	p.33.
<i>Commission des affaires coutumières</i>	p.20 à 21		

Le mot du président

L'année 2017 a été marquée par un exercice plein et entier des activités de notre institution. Un travail soutenu a été observé et ce malgré les échéances électorales qui ont eu lieu et les divers rebondissements de la vie politique calédonienne.

Certes le nombre de saisines n'a pas été aussi intense que lors de l'année de sa mise en place, mais on peut considérer qu'un rythme de croisière a été atteint avec pas moins de 14 saisines et 2 vœux.

Je tiens à saluer le travail des conseillers présents dans les commissions ainsi que du personnel administratif. Même si notre avis consultatif reste à la discrétion des élus du congrès, il pose cependant les bases de la démocratie participative élément essentiel d'un débat démocratique serein et moderne.

Comme je l'avais annoncé en début d'année dernière, le conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie a tenu à développer ses liens tant au niveau local qu'au niveau régional et métropolitain.

Ainsi des partenariats avec les chambres consulaires, avec la chambre territoriale des comptes, et le sénat coutumier ont été mis en place ou reconduits. A titre d'exemple, une étude commune a été entreprise avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture et la chambre des métiers et de l'artisanat concernant la simplification administrative.

Une démarche relative à l'évaluation des politiques publiques va être proposée au gouvernement et aux provinces à l'instar de ce qui est prévu pour les conseils économiques et sociaux régionaux français . Une rencontre dans ce cadre a eu lieu avec les autres CESER ultramarins et métropolitains engagés dans ces mêmes démarches. De plus, un projet de partenariat pluriannuel relatif à l'évaluation des politiques publiques va être mis en œuvre avec la chambre territoriale des comptes.

Au niveau régional, des conventions ont été signées avec les présidents du conseil économique social et culturel de la Polynésie française et du comité consultatif social économique de Wallis-et-Futuna dans le cadre du sujet relatif au déplacement des populations face aux grands phénomènes climatiques.

J'ai tenu également à mieux faire connaître notre institution auprès des calédoniennes et calédoniens en leur démontrant que ce formidable outil était avant tout le leur, un moyen d'expression et d'information.

Ainsi, j'ai pu constater qu'une couverture médiatique s'était peu à peu développée permettant l'accessibilité de nos études à tous. L'étude relative au gaspillage alimentaire a par exemple reçu un très bon accueil au sein du public. Je souhaite donc que les élus puissent se l'approprier et agir en la matière.

Sur le plan interne, des toilettages et des réformes ont été entreprises concernant les textes régissant la vie de notre institution.

En tant que président du CESE, j'ai souhaité accroître la visibilité de notre assemblée au niveau de la reconnaissance des pouvoirs public et notamment de l'État. Nous souhaitons être reconnus et pris en compte notamment lors des visites ministérielles ou présidentielles. Tel a été le cas lors de la visite du Premier ministre Édouard Philippe.

Cette année sera marquée par une échéance électorale majeure, le CESE NC dans le cadre de ses missions se devra de participer au débat démocratique de la société civile organisée sur des grands sujets qui forgeront la Nouvelle-Calédonie de demain.

Plus particulièrement, la lutte contre la délinquance, la protection de l'environnement, les perspectives de développement économique, la simplification administrative, seront autant de sujets essentiels devant être mis en lumière afin d'aider au mieux les décideurs politiques dans un contexte accru de restrictions budgétaires.

Daniel CORNAILLE

Le bureau

Données chiffrées :

Nombre de réunions : 56

Nombre de sujets abordés : 16

Nombre de rencontres : 6



Sa composition :

Président

1er vice président
2ème vice président
3ème vice président
4ème vice président
Secrétaire
1er questeur
2nd questeur

Daniel CORNAILLE

Jean-Pierre FLOTAT
Gaston POIROI
Yves GOYETCHE
Didier POIDYALIWANE
Rozanna ROY
André ITREMA
Jeannette WALEWENE

Le rôle du bureau au sein du CESE-NC

Il a pour mission d'assister le président du conseil économique, social et environnemental dans l'organisation des travaux de l'assemblée.

Le bureau réceptionne les demandes d'avis, décide des autosaisines et affecte aux différentes commissions intérieures, en fonction de leur domaine d'étude, les dossiers à instruire.

Il décide du calendrier des travaux et de la transmission des rapports devant l'assemblée.

- **En cas de saisine**, il décide de la (ou des) commission(s) concernée(s) par l'étude et fixe le délai de réponse nécessaire.
- **En cas d'autosaisine**, il est consulté par les commissions sur proposition formalisée dans un rapport de présentation.
- **Les projets d'avis et de vœux** lui sont soumis pour approbation avant la transmission en séance plénière.

Il se réunit soit à la demande du président du CESE-NC, soit à la majorité de ses membres.

Les faits marquants 2017



Vendredi 9 juin, a été signée une convention de partenariat entre le CESE-NC et les trois chambres consulaires. Cette collaboration renforcée entre ces quatre corps intermédiaires, parmi leur nombreux objectifs, ils en partagent un : celui de contribuer au développement de la Nouvelle-Calédonie.



Jeudi 3 août, le bureau élargi à la commission des affaires coutumières du CESE-NC, a reçu la visite du sénat coutumier afin de pouvoir échanger sur les modalités d'un partenariat qui serait à mettre en place entre les deux institutions dans le but de rendre des avis et vœux contenant la dimension coutumière tout particulièrement sur des sujets transversaux.



Du 8 au 16 juillet, une délégation du conseil économique social et environnemental s'est rendue en Polynésie française avec pour objectifs :

- le renouvellement d'une convention de partenariat entre les trois institutions consultatives du Pacifique
- la participation à la réunion décentralisée des CESER de France
- la participation à la conférence organisée par le CESC de Polynésie française sur le thème : « quel Polynésie pour 2050 ? ».
- et enfin la célébration de l'anniversaire des 40 ans du CESC de Polynésie française.



Déplacement à Ouvéa le **28 novembre** dans le cadre de son autosaisine concernant la sécurisation des populations et des infrastructures face à l'érosion du littoral.

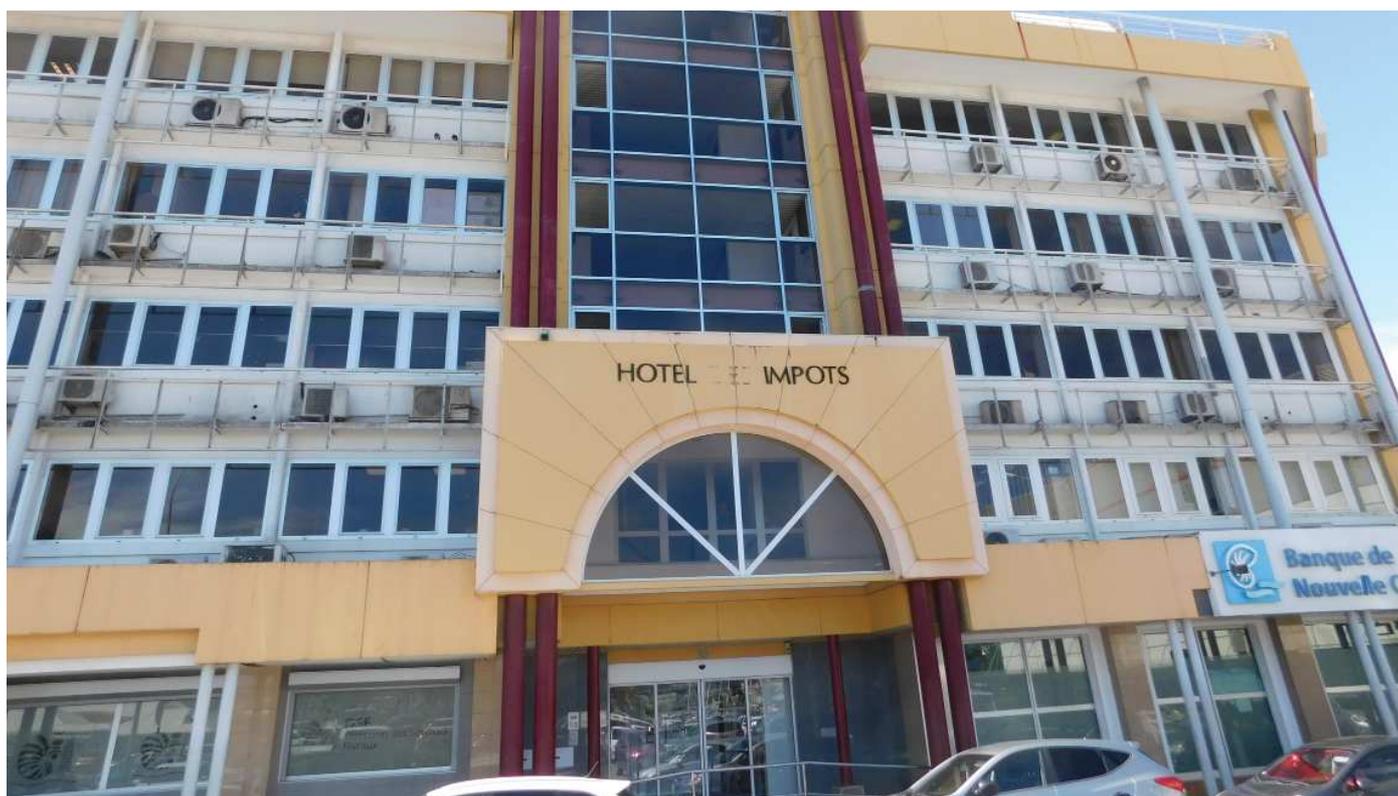
Une délégation du CESE-NC s'est rendue à Ouvéa pour rencontrer d'une part le maire, pour une présentation des actions réalisées au niveau communal et d'autres part, des élus, des représentants de GDPL et d'associations lors de visites de sites particulièrement impactés par cette problématique. Le CESE souhaite répondre à la question suivante : Comment préserver les espaces et sécuriser les populations, tout en maintenant le dynamisme et le développement durable des côtes, et ceci au regard des attentes des particuliers, des acteurs économiques, des institutions et des collectivités.

Bilan 2017 par commission



Les commissions des mines, de la métallurgie et des énergies ; du développement touristique ; et de la femme n'ont pas rendu de travaux en 2017. Cependant quelques réunions de travail ont eu lieu.

Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget



Composition :

Président **Dominique LEFEIVRE**

Vice président Claude FRANCOIS

Rapporteur Jean SAUSSAY

Membres Laurent CHATENAY
Jean-Pierre FLOTAT
Yves GOYETCHE
Françoise KERJOUAN
Chérifa LIHOSSIER
Pierrick MAURY
Didier POIDYALIWANE
Ronald PONIA

Données chiffrées :

Nombre de réunions : 4

Nombre d'avis rendus : 1 en urgence

Nombre de voeu rendu : 0

Nombre de personnes auditionnées:
10

Nombre de visite : 1

Saisine en urgence relative au projet de délibération modifiant le code des assurances.

Dans le cadre de la réforme globale du droit des assurances, la Nouvelle-Calédonie avait adopté la loi du pays n° 2016-08 du 3 mai 2016 relative aux livres III et V du code des assurances applicables en Nouvelle-Calédonie.

Ces livres s'attachaient à établir les dispositifs d'agrément, de contrôle, de constitution et de fonctionnement des entreprises d'assurance.

Le projet de délibération constituait la partie réglementaire des livres III et IV du code susmentionné. Il apportait donc les informations supplémentaires et complétait la partie législative.

Bien que la CDEFB se félicitait de la révision du droit des assurances, elle s'alarmait de la proximité des échéances et de leurs discordances, notamment au regard de la date butoir du 31 mars 2017 pour l'inscription au RIAS Nouvelle-Calédonie (registre des intermédiaires d'assurance) des intermédiaires, des représentants et des compagnies d'assurances.

De plus, elle soulignait les divergences importantes des professionnels du secteur et la difficulté de rendre, de ce fait, un avis éclairé, dans l'urgence.

Enfin, au vu de la nécessité de prévoir un allongement de la durée des mesures transitoires au sein de la loi du pays n° 2016-8 du 3 mai 2016, **la CDEFB a émit un avis défavorable confirmé en séance plénière par l'institution.**



Visites du HUB et de l'usine BISCOCHOC

Judi 1er juin, le bureau du CESE-NC élargi à la commission du développement économique, de la fiscalité et du budget (CDEFB), a été invité à visiter :

- dans un premier temps, madame Chérifa LINOSSIER, conseillère, a organisé cette rencontre au **HUB** mis en place par la CPME, où les entrepreneurs présents ont mis en avant la flexibilité et la synergie qui se dégagent de ce type de regroupement entre TPE et PME.

- puis dans un second temps, monsieur Dominique LEFEIVRE, conseiller et président de la CDEFB, a ouvert les portes de **l'usine BISCOCHOC** qu'il dirige depuis plusieurs années. Les conseillers présents ont pu appréhender, grâce également au directeur monsieur Yann HOFFMANN, toute la chaîne de production, de la matière première au produit fini. Ce fut l'occasion aussi de prendre conscience des différents métiers et personnels en poste à tous les niveaux ainsi que les investissements réalisés.

Commission de la santé et de la protection sociale.



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 20
Nombre d'avis rendus : 6 dont 1 urgence
Nombre de voeu rendu : 0
Nombre personnes auditionnées: 36
Nombre de visite : 0

Composition :

Président	Jean SAUSSAY
Vice présidente	Catherine PEYRACHE
Rapporteur	Alain GRABIAS
Membres	Jean-Marc BURETTE André FOREST Jean-Pierre KABAR Jean-Louis LAVAL Jérôme PAOUMUA Gaston POIROI Sidonie VAIADIMOIN Jeannette WALEWENE

Etudes réalisées :

- Saisine en partenariat avec la CEETF et la CCJS relative au service civique (3 projets de textes),
- Saisine relative à la création du conseil calédonien de la famille,
- Saisine relative aux articles du code de santé publique applicables en Nouvelle-Calédonie,
- Saisine en urgence relative à des disposition d'ordre social.

Saisine du président du gouvernement concernant le projet de délibération relatif à la création du conseil calédonien de la famille.

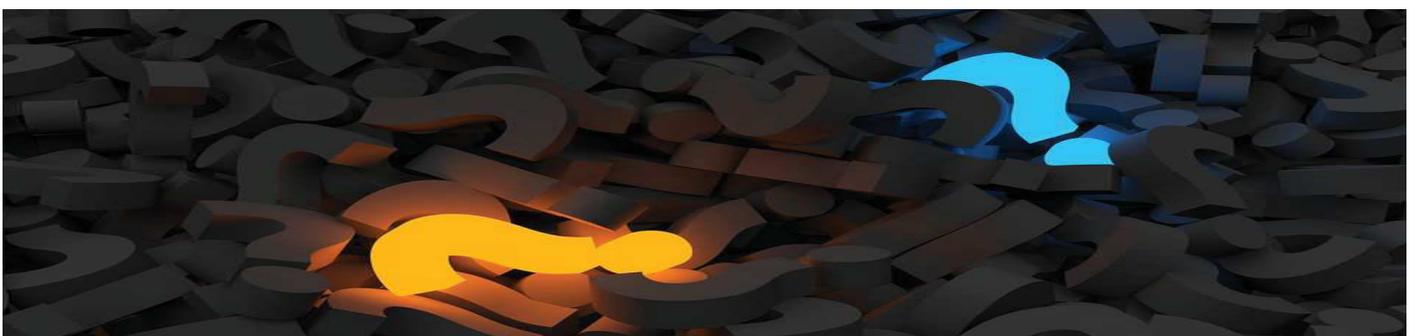
Véritable « instance de concertation consultative », en charge d'orienter la politique familiale de la Nouvelle-Calédonie, ce conseil pourrait être consulté sur tous projets en rapport avec ces sujets, ou s'en saisir, et élaborerait les grandes orientations de ce secteur. Pour ce faire, il centraliserait le maximum d'informations déjà existantes (études, statistiques, etc.) et en demanderait de nouvelles en fonction de ses besoins.

La commission de la santé et de la protection sociale (CSPS) relevait les fonctions suivantes au futur « conseil calédonien de la famille » :

- En qualité d' « instance de concertation consultative », il serait en charge d'orienter la politique familiale de la Nouvelle-Calédonie ;
- Il pourrait être consulté sur tous projets en rapport avec la politique familiale de la Nouvelle-Calédonie ;
- Ou bien il pourrait s'en saisir et élaborerait les grandes orientations de ce secteur.

Son activité le mènerait alors à centraliser le maximum d'informations déjà existantes (études, statistiques, etc.). Et il en demanderait de nouvelles en fonction de ses besoins.

Un avis réservé a été émis sur ce sujet.



Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 17
Nombre d'avis rendus : 1 (+ CAC)
Nombre de voeu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées: 24
Nombre de visite : 1

Composition :

Présidente	Rozanna ROY
Vice président	Raymond GUEPY
Rapporteur	Jérôme PAOUMUA
Membres	Martine CORNAILLE Hnadriane HNADRIANE André ITREMA Françoise KERJOUAN Cédric MEAOU Jacques MERMOUD Patrick OLLIVAUD Paulo SAUME

Etudes réalisées :

- Saisine en partenariat avec la commission des affaires coutumières relative à la création des baux ruraux sur terres coutumières (proposition de loi du pays),
- Autosaisine concernant le gaspillage des productions agricoles (fruits et légumes).

Autosaisine relative au gaspillage des productions agricoles (fruits et légumes).

Au niveau mondial, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) établissait que le tiers des aliments produits chaque année dans le monde (environ 1,3 milliards de tonnes) est perdu ou gaspillé.

En métropole, différentes actions sont menées en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il existe notamment un pacte national de onze mesures qui avait été signé en 2013. Puis une loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire avait été adoptée le 11 février 2016.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche (CAEFP) ne pouvait donc ignorer ce sujet de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire, internationalement reconnu comme étant fondamental.

D'autant plus qu'en Nouvelle-Calédonie, la politique gouvernementale vise à tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

A l'aide de cette autosaisine, la CAEFP souhaitait se pencher plus particulièrement sur le cas des fruits et légumes qui représentaient en 2015 la part la plus importante de la valeur de la production agricole commercialisée, soit 35%.

Pour réaliser cette étude, la CAEFP faisait le constat suivant, en interrogeant directement les acteurs eux-mêmes :

- un problème de gaspillage survenait régulièrement sur les productions agricoles, en particulier fruits et légumes, qui n'est pas une filière encadrée ;
- le gaspillage avait lieu à tous les niveaux de la chaîne (producteurs, grossistes, distributeurs, etc.), parfois pour des volumes importants,
- un manque cruel de fiabilité des données en la matière.

La CAEFP relevait que la principale cause du gaspillage des fruits et légumes sur les produc-



tions agricoles était la désorganisation de la filière. Ce manque de concertation des acteurs lui était fatal. C'est pourquoi la CAEFP les appelait à ne plus fonctionner selon la loi de l'offre et de la demande et à se responsabiliser.

Elle énonçait alors ses recommandations à destination des professionnels et des pouvoirs publics, entre autres :

- d'évaluer les besoins et possibilités des acteurs (producteur, grossiste, distributeur, transformateur et consommateur) et enquêter sur le gaspillage et les pertes en fruits et légumes estimés par chacun ;
- de réunir les professionnels de la filière afin de planifier au mieux la production ainsi que son écoulement, par exemple autour d'une charte de bonne conduite ou d'un accord interprofessionnel ;
- de mettre en place une filière spécifiquement dédiée à la transformation ;
- de permettre une segmentation du marché et notamment la consommation des fruits et légumes abîmés à moindre coût ;
- de privilégier par tous les moyens la production locale dans les cantines et internats ainsi que sa consommation par les enfants ;
- d'intégrer aux politiques agricoles un objectif de lutte contre le gaspillage.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité des membres.

Commission de la culture, de la jeunesse et des sports



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 6
Nombre d'avis rendu : 1 en partenariat
Nombre de voeu rendu : 0
Nombre de personnes auditionnées : 14
Nombre de visite : 0

Composition :

Président	Christophe DABIN
Vice président	André ITREMA
Rapporteur	Raymond GUEPY
Membres	Joseph CAIHE Charles CALI Savélio FELOMAKI Hnadriane HNADRIANE Catherine PEYRACHE Jonas TEIN Sidonie VAIADIMOIN Jeannette WALEWENE

Etude réalisée :

- Saisine en partenariat avec la CSPS et la CEETF relative au service civique.

Avant-projet de loi du pays relatif aux prestations familiales des bénéficiaires du service civique calédonien (SCC) accompagné de son projet de délibération, le projet de délibération relatif à la création du service civique calédonien et le projet de délibération portant approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « agence calédonienne du service civique ».

Les commissions de la santé et de la protection sociale (CSPS), de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation (CEETF) et de la culture, de la jeunesse et des sports (CCJS) interrogées sur ces textes, rendaient trois avis.

Pour le premier avis, concernant l'avant-projet de loi du pays relatif aux prestations familiales des bénéficiaires du SCC accompagné du projet de délibération, les commissions avaient déjà rendu un avis réservé en 2016. Mais découvrant la présentation complète du dispositif et du train de mesures nécessaires à sa mise en œuvre, elles ne formulaient pas de nouvelles observations.

Un avis favorable (à la majorité) a été émis sur ce sujet.

Pour le second avis, concernant le projet de délibération relatif à la création du service civique calédonien, les commissions soulevaient différentes problématiques :

- L'obligation d'être engagé sous les drapeaux dans le parcours 3,- La formation et le recrutement d'éducateurs spécialisés.

Les commissions proposaient :

- une période de test pour les parcours 2 et 3 ;
- un nombre restreint de participants sur ces deux parcours qui permettrait une évaluation plus fine des besoins logistiques et humains ;

- la construction d'outils de suivi et une adaptation des contenus ;
- un déploiement progressif des besoins de financement et une pérennisation des budgets ;

- ne pas figer le fonctionnement du SCC durant cette période d'essai.

Un avis réservé (à la majorité) a été émis sur ce sujet.

Pour le troisième avis, relatif au projet de délibération portant approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « agence calédonienne du service civique », les commissions faisaient les remarques suivantes :

- au sujet de la composition du GIP, les critères d'adhésion seraient susceptibles d'empêcher le sénat coutumier et le CESE d'y adhérer.

- au sujet du lien entre l'agence et le monde associatif. L'argent alloué aux associations étant déjà restreint, irait-il à terme au GIP ?

Un avis réservé (à la majorité) a été émis sur ce sujet.

Commission de l'environnement de l'aménagement et des infrastructures



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 16
Nombre d'avis rendus : 3
Nombre de voeu rendu : 0
Nombre de personnes auditionnées : 20
Nombre de visite : 1

Composition :

Président	Jacques LOQUET
Vice président	Didier POIDYALIWANE
Rapporteur	Jonas TEIN
Membres	Charles CALI Martine CORNAILLE Hnadriane HNADRIANE Pierrick MAURY Cédric MEAOU Jacques MERMOUD Jérôme PAOUMUA Gaston POIROI

Etudes réalisées :

- Saisine relative à la modification du code de l'urbanisme,
- Saisine relative au code de l'environnement de la province des Iles Loyauté portant sur la gestion des déchets,
- Saisine relative au code de l'environnement de la province des Iles Loyauté portant sur l'utilisation des ressources génétiques.



Saisine concernant le projet de délibération relatif au titre II du livre IV du code de l'environnement de la province des Iles Loyauté portant sur la gestion des déchets.

La province des Iles Loyauté souhaitait adopter le titre relatif à la gestion des déchets et c'est dans ce but que la commission de l'environnement, de l'aménagement, et des infrastructures (CEAI) était saisie.

Du fait des particularités géographiques délicates des Iles Loyauté (isolement, construction géologique, absence de réseau hydrologique), la CEAI confirmait que la gestion de l'environnement dans les Iles Loyauté était à appréhender de manière plus rigoureuse que sur la grande terre.

Ensuite, l'étude de la saisine par la CEAI révélait les points positifs suivants :

- ces procédures de gestion des déchets sont complémentaires de celles prévues en province Nord et Sud. De la sorte, les déchets, quelle que soit leur provenance, auront une destinée commune ou, à tout le moins, similaire.
- La délibération identifie six types de déchets particuliers et les encadre de la prévention à la gestion et au contrôle de leur devenir.

Cependant, la CEAI émettait diverses remarques et recommandations suivantes :

- la nécessaire adoption d'outils mutualisés aux fins de contrôle des obligations des producteurs/importateurs/vendeurs,
- l'augmentation des points de collectes des déchets et leur ouverture les week-end et jours fériés,
- la question des huiles comestibles usagées, telle que les huiles de friture ou le traitement des terres souillées et produits phytopharmaceutiques (pesticides agricoles, produits pharmaceutiques de consommation courante), particulièrement important dans les îles pour éviter la pollution des lentilles d'eau,
- la multiplication des approches ou actions de sensibilisation et d'éducation à ces différentes problématiques en s'appuyant notamment sur des notions culturelles à caractère environnemental dans des espaces type « résidence ».

Un avis favorable (à l'unanimité) a été émis sur ce sujet.

Saisine concernant le projet de délibération du titre I du livre III du code de l'environnement de la province des Iles Loyauté portant sur l'utilisation des ressources génétiques.

Les ressources génétiques de la Nouvelle-Calédonie sont reconnues au niveau mondial, notamment avec sa biodiversité qui recèle des trésors.

La CEAI note que la province des Iles Loyauté continue la construction de son code de l'environnement.

Au niveau de l'exploitation de ses ressources génétiques, il y est prévu:

- un encadrement des demandes d'autorisation d'accès et d'utilisation de la ressource, afin d'éviter toute injustice et anarchie ;
- de la flexibilité pour les chercheurs ;
- des barrières de protection en matière de commercialisation de la ressource. Avec comme base de travail le protocole de Nagoya (dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages ou mécanisme APA) pour plus de cohérence et afin d'offrir un champ de protection le plus large possible.

Au niveau financier, un mécanisme de reversement entre la province et les fournisseurs de la ressource y est prévu pour des retombées économiques équitables.

Au niveau de son territoire, le système d'autorisation développé protège la ressource de la même manière, que l'objectif soit la recherche pure ou bien l'exploitation, tout en intégrant les autorités coutumières de manière à assurer leur consentement en connaissance de cause avant toute décision.

La CEAI reconnaît le travail effectué, mais relève toutefois deux problèmes :

- la pratique environnementale devrait être repensée. Plus précisément, elle devrait être traitée au niveau de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et non morcelée entre différentes zones.
- en l'état actuel du droit, la protection des savoirs traditionnels est séparée de la protection de la ressource. Pourtant, les deux aspects sont fortement imbriqués. La CEAI recommande une concertation poussée entre tous les acteurs sur ce point.

Un avis favorable a été émis sur ce sujet.

Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 17
Nombre d'avis rendus : 5 (1 urgence et 1 partenariat)
Nombre de voeu rendu : 0
Nombre de personnes auditionnées : 25
Nombre de visite : 0

Composition :

Président	Jean-Louis LAVAL
Vice président	André FOREST
Rapporteur	Christophe DABIN
Membres	Claude FRANCOIS Jean-Pierre KABAR Dominique LEFEIVRE Chérifa LINOSSIER Catherine PEYRACHE Ronald PONIA Jean SAUSSAY Ariel TUTUGORO

Etudes réalisées :

- Saisine relative au don de congé pour maladie grave d'un enfant dans le secteur privé,
- Saisine en partenariat avec la CSPA et la CCJS relative au service civique (3 avis),
- Saisine relative aux journalistes et modifiant le code du travail.

Proposition de délibération relative au don de jours de congé pour maladie grave d'un enfant dans le secteur privé.

Le 17 juin 2016, dans son avis n°04/2016, le CESE-NC rendait un avis favorable sur l'intérêt d'une mesure qui permet aux parents affectés par la maladie grave de leur enfant de bénéficier de jours de congé offerts par leurs collègues en signe de solidarité dans le secteur public.

C'est en 2017 que le secteur privé est pris en compte.

La différence repose sur le fait qu'une multitude d'acteurs et de tailles d'entreprises sont concernés. C'est pourquoi la commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation (CEETF) en charge de l'étude, s'est rendue à l'évidence face à la nécessaire application des règles similaires et précises, malgré que cela soit plus délicat. Elle s'est alors évertuée à mettre en avant les mesures qui avaient été suggérées et a également tenu à souligner les difficultés de mise en pratique de ce texte, sans pour autant remettre en cause son intérêt.

Elle a aussi proposé entre autres, que la mention du handicap soit intégrée au sein de la loi du pays et des délibérations subséquentes.

Elle a demandé que de plus amples précisions soient apportées :

- sur les critères que le fonds devra remplir ;
- sur les modalités de création, de fonctionnement et de gestion comptable du fonds de solidarité.

Elle s'est interrogée sur l'intérêt de maintenir l'ouverture au don de manière permanente, rappelant que cela allait à l'encontre du caractère ponctuel du don.

Un avis favorable (à la majorité) a été émis sur ce projet de texte.



Commission des affaires coutumières



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 13
Nombre d'avis rendu : 1 en partenariat
Nombre de voeu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 7
Nombre de visites : 2

Composition :

Président	Jérôme PAOUMUA
Vice président	Alain GRABIAS
Rapporteur	Richard KALOI
Membres	Joseph CAIHE Christophe DABIN Savélio FELOMAKI André ITREMA Cédric MEAOU Paulo SAUME Pascal SIHAZE Gilbert TEIN

Etudes réalisées :

- Saisine concernant la proposition de loi du pays portant création des baux ruraux sur terres coutumières.
- Autosaisine intitulée pour l'émergence d'une organisation normative et judiciaire coutumière.

Autosaisine intitulée pour l'émergence d'une organisation normative et judiciaire coutumière.

Autosaisine d'importance, elle prend en considération les spécificités locales, essence même de la pluralité de ses composantes sociales.

La commission des affaires coutumières (CAC) a pensé que les responsables politiques en charge de ce domaine de compétence ainsi que tout acteur concerné, soucieux de faire évoluer la société calédonienne, ne pourrait rester indifférent à ce travail de prospective qu'elle mène, ainsi qu'au rendu des travaux.

Elle a observé qu'avec le transfert des compétences, la société s'autogère désormais par bien des aspects, il lui apparaît qu'il est de moins en moins possible de maintenir une telle prééminence du droit commun sur l'implication de la coutume en tant que norme juridique concurrente. La coutume doit se voir octroyée une place plus élargie dans l'organisation normative et juridique calédonienne pour ainsi créer une double source.



Face à l'étendue de cette problématique, la CAC choisissait d'orienter son étude prospective sur deux thématiques majeures qui sont la notion de terre coutumière et les passerelles entre la coutume et le droit commun.

Pour la première thématique, la CAC proposait entre autre, d'abord une redéfinition de la notion même de terre coutumière. Les caractéristiques de la culture kanak prendrait alors de l'ampleur en se maintenant dans une dynamique économique. C'est une mouvance qui a déjà été observée dans certains jugements du tribunal de première instance dans sa formation coutumière. Ces jugements reconnaissent le caractère d'appartenance réciproque de l'être humain et de la terre.

Pour la deuxième thématique, constatant indubitablement la constante interaction de cette double source normative que sont les milieux de la coutume et du droit commun, la CAC constatait toutefois que la loi organique donnait un rôle de « droit par défaut » au droit commun lors d'un conflit de normes. De même au vu du terrain d'application plus large du droit commun comparé à celui de la coutume, elle s'est donc inversement interrogée sur la place respective du droit commun dans la coutume.



La CAC relevait aussi deux problématiques pour l'avenir concernant ce sujet :

- 1- la légitimité de la coutume qui semble n'en avoir aucune aux yeux de la justice pénale. Elle proposait alors deux approches susceptibles d'apporter un début de solution.

- 2 - en prenant plus de place dans le corpus calédonien, la coutume multipliera les affrontements en matière de revendications, de litiges et de questionnements. Des questions comme par exemple la technique de répartition des retombées financières lorsqu'il s'agira de terres coutumières.

La CAC finalisait alors son étude en établissant qu'il était nécessaire de prendre le temps de la réflexion face à ces problématiques. Elle concluait en disant qu'en donnant un rôle accru à la coutume, des valeurs communes apparaîtraient ou fusionneraient entre les deux traditions juridiques. Et qu'alors elles devraient être retranscrites en règles juridiques.



Tableau récapitulatif des réunions

NOMBRE DE REUNIONS DU CESE NC ET TAUX MOYENS DE PARTICIPATION		
1er janvier au 31 décembre 2017		
REUNIONS	Nombre de réunions	Taux de participation
Séances plénières	17	56%
Séance plénière décentralisée (Dumbéa)	1	49%
Bureaux restreints	7	76%
Bureaux	56	77%
Bureaux élargis aux présidents de commissions	13	35%
Bureaux élargis aux présidents et vice-présidents de commissions	0	0%
Bureaux élargis aux présidents, vice-présidents et rapporteurs de commissions	1	72%
Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget	7	48%
Commission des affaires coutumières	13	50%
Commission de la Santé et de la protection sociale	17	68%
Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche	15	61%
Commission de la culture, de la jeunesse et des sports	9	53%
Commission de l'environnement, de l'aménagement et des infrastructures	15	70%
Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation	9	57%
Commission des mines, de la métallurgie et des énergies	1	82%
Commission du développement touristique	4	57%
Commission de la femme	3	76%
TOTAL	188	

Le secrétariat général



Monsieur François-Paul BUFNOIR, Secrétaire général
et Madame Judith MUSSARD, Secrétaire générale adjointe

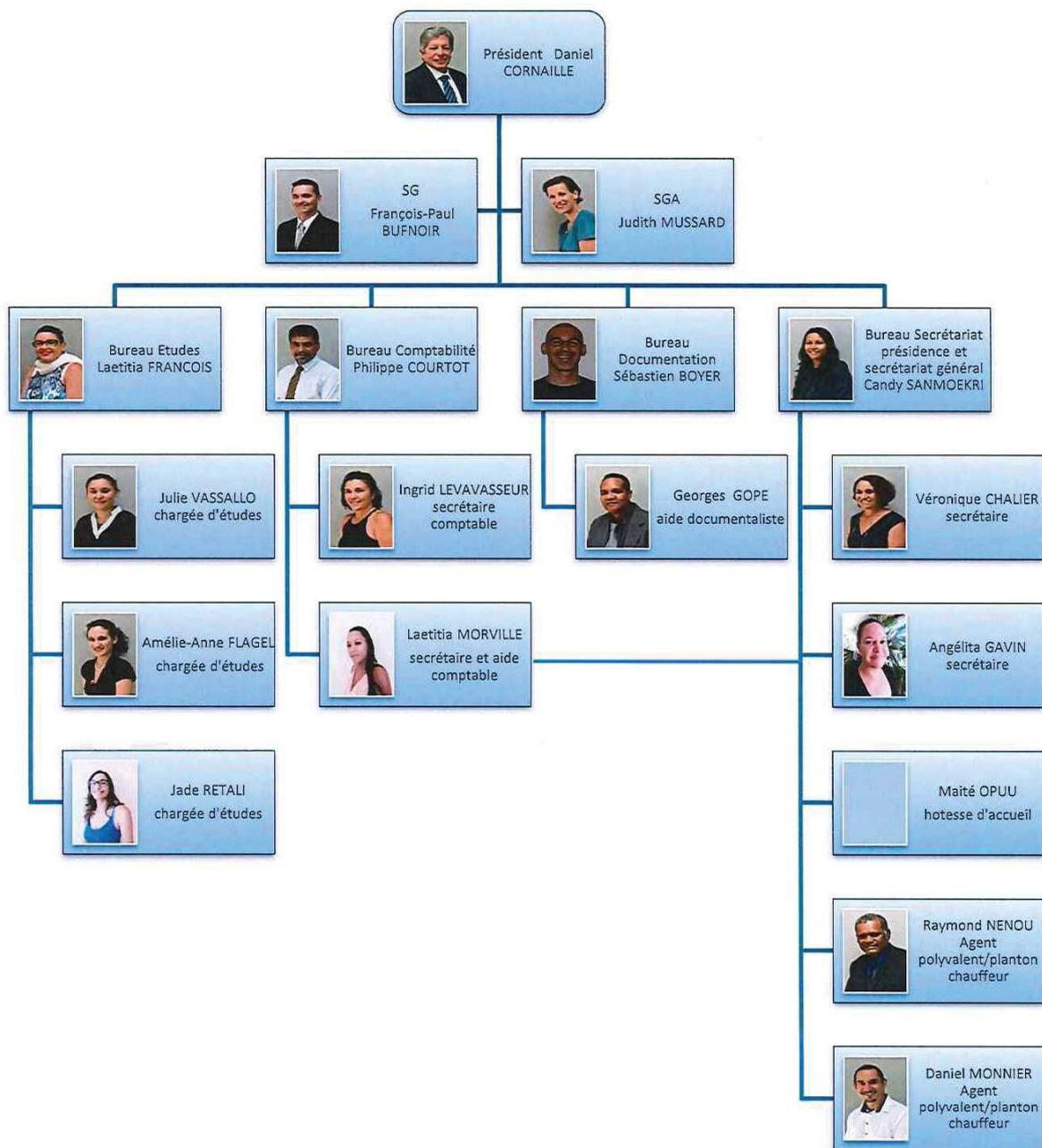
La direction de l'administration du conseil économique, social et environnemental est assurée par le secrétaire général nommé par le gouvernement sur proposition du président du conseil économique, social et environnemental.

Le secrétaire général est assisté d'une secrétaire générale adjointe. Il est chargé de la gestion administrative et financière de l'institution sous l'autorité du président.

Le secrétaire général gère et coordonne l'activité des bureaux placés sous son autorité. Il définit les priorités et planifie les actions des bureaux dans le cadre des missions qui sont dévolues au secrétariat général.

Il est le supérieur hiérarchique des chefs de bureaux énumérés à l'article 22-1.

Le secrétaire général ou son représentant assiste avec voix consultative à toutes les réunions de l'assemblée plénière, du bureau et des commissions. Il en fait établir les procès-verbaux.



Le bureau de la présidence et du secrétariat général

Composition :

Responsable Candy SANMOEKRI
Secrétaire du président et du secrétariat général

Secrétariat des commissions

Angélita GAVIN
Véronique CHALIER
Laetitia MORVILLE

Accueil Maité OPUU

Agents polyvalents/Planton/Chauffeurs

Daniel MONNIER
Raymond NENOU



Le bureau en quelques mots :

Élément essentiel au bon fonctionnement de l'institution, le bureau du secrétariat est composé d'une part, du secrétariat de la présidence et du secrétariat général, et d'autre part, du secrétariat « commissions - organisation des travaux ».

Ce bureau comprend 7 agents, il gère l'accueil téléphonique et physique, le secrétariat, ainsi que la transmission des plis.





Les activités du bureau :

Le secrétariat de la présidence et du secrétariat général a en charge notamment :

- la tenue de l'agenda
- la rédaction de divers courriers et de divers documents
- les convocations et gestions des PV de bureau restreint
- l'accueil
- les représentations extérieures
- l'envoi des communiqués de presse
- l'assistance du secrétaire général et de son adjointe
- la gestion des ressources humaines
- l'organisation des rencontres institutionnelles
- l'organisation des missions des conseillers en dehors de la Nouvelle-Calédonie
- l'organisation des déplacements des conseillers dans l'intérieur et les Iles
- la préparation des dossiers de presse

Le secrétariat des commissions a en charge :

- la gestion du planning des réunions internes (suivi, modifications)
- la gestion des convocations des conseillers et des invitations des intervenants
- la préparation des dossiers de diverses réunions
- la gestion des PV de réunions (signatures, numérotation, classement)

Le secrétariat du président gère

- la tenue de son agenda,
- la rédaction des courriers,
- les rencontres institutionnelles,
- l'accueil des invités,
- la préparation des dossiers pour les RDV extérieurs.

Le bureau en quelques chiffres :

Le bureau a géré en 2017 :

- 245 réunions internes (commissions, bureaux et séances plénières)
- Plus de 100 représentations de l'institution par les conseillers
- 3 déplacements dans l'intérieur
- 2 déplacements hors de la Nouvelle-Calédonie (Tahiti et Métropole)

Le bureau des études

Composition :

Responsable Laetitia FRANCOIS

Amélie-Anne FLAGEL

Jade RETALI

Julie VASSALLO



Les activités du bureau :

- Le suivi des dossiers : saisines et autosaisines,
- La préparation du calendrier de travail pour chaque étude en partenariat avec le président de la commission,
- La gestion des invitations avec le secrétariat des commissions (rechercher les personnes à auditionner et les contacter),
- L'organisation des réunions (d'auditions, de travail, de synthèse, d'examen & d'approbation, des bureaux et des séances plénières) des commissions (préparation des dossiers, mise en ligne des documents via la Kbox, envoi de courriels...),
- La recherche documentaire en association étroite avec la documentation (établissement des fonds de dossiers, recherches juridiques et autres...),
- La rédaction des PV, comptes-rendus, avis et vœux de l'institution (en privilégiant une collaboration avec le bureau de la commission en charge du dossier),
- Le travail relationnel avec les membres.

Qui sommes nous? :

Julie-Amandine VASSALLO : après une expérience à la DAE et au congrès de la Nouvelle-Calédonie, elle est titularisée en tant que cadre A et possède un master en sciences politiques. Julie est un atout majeur de notre équipe compte tenu des compétences acquises.

Amélie-Anne FLAGEL : lauréate de concours cadre A, elle a notamment exercé des fonctions de chargée d'études à la province Sud (service de l'urbanisme), à la DASS-NC (service la protection sociale) ou encore au congrès de la Nouvelle-Calédonie. Amélie-Anne est docteur en droit public (thèse publiée : le renouveau de la piraterie internationale).

Jade RETALI : lauréate du concours de cadre A, diplômée de 2 masters : en sciences politiques et économie ainsi qu'en gestion. Elle a, par ailleurs, acquis une expérience de rédactrice au sein du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Laetitia FRANCOIS : 14 ans d'expérience au sein de l'institution. Arrivée en tant que simple stagiaire pour 6 mois en 2002, très rapidement intégrée dans l'équipe, j'ai gravi les échelons de chargée d'études, eu égard à ma formation de juriste (niveau licence de droit public et DEUG de droit).

Les responsabilités sont arrivées au fil des années, depuis 2008, je manage l'équipe du bureau des études. Passionnée, en outre par l'informatique, j'ai contribué au développement du parc du CESE-NC et à la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information en son sein (Ipad, emails, Kbox....).



Le bureau en quelques chiffres :

Le bureau des études a traité :

- 14 saisines (dont 3 en urgence).
- 2 autosaisines (relatives au gaspillage des productions agricoles (fruits et légumes) et sur l'émergence d'une organisation normative et judiciaire coutumière)

Le bureau des études a organisé :

- 82 réunions de commissions, de bureaux et de séances plénières ont été organisées et suivies

Le bureau de la comptabilité.

Le bureau en quelques mots :

Le bureau de la comptabilité a, comme mission principale, la gestion financière de l'institution.

Cette mission consiste, dans un premier temps, à la préparation budgétaire soumise au vote du congrès de la Nouvelle-Calédonie, puis dans un second temps, à son exécution, articulée en trois parties:

- le traitement des factures jusqu'au prémandatement,
- la transmission à la DBAF (direction des affaires budgétaires et financières de la Nouvelle-Calédonie) pour contrôle et mandatement,
- l'envoi au trésorier payeur pour paiement.

Le bureau a également en charge la gestion des matériels, consommables et stocks faisant l'objet de marchés passés par la Nouvelle-Calédonie avec divers fournisseurs.



Composition :

Responsable Philippe COURTOT

Ingrid LEVAVASSEUR





Le bureau en quelques chiffres :

Le bureau de la comptabilité a traité :

188 réunions à compter du 21 avril 2016 (assemblées plénières, bureaux et commissions), induisant l'établissement de **543** états de sommes dues, **97** récapitulatifs pour les déplacements des conseillers.

358 factures saisies sur SURFI (programme de gestion comptable) jusqu'au stade du pré-mandatement puis transmises à la DBAF pour contrôle et mandatement.

1098 vacations (du 01/01 au 31/12/2017) de conseillers ont été comptabilisées et traitées pour paiement de leurs indemnités par la DRHFPNC.

11232 justificatifs transmis pour l'ensemble des factures saisies sur SURFI.

Les activités du bureau :

- La préparation du projet de budget au mois de juillet/août N-1 et vote en assemblée plénière,
- La tenue des tableaux statistiques (présences, diverses réunions), comptes administratifs.
- L'exécution budgétaire :
 - paiement des factures relatives au fonctionnement de l'institution,
 - indemnités et frais de déplacements des conseillers à l'occasion des réunions et missions en et hors de Nouvelle-Calédonie,
 - indemnités de vacation.
- L'organisation des déplacements :
 - réunions décentralisées de l'assemblée ou des commissions,
 - préparation des missions à l'extérieur,
 - organisation des rencontres institutionnelles.

Le bureau de la documentation

Composition :

Responsable Nancy CEVAER
remplacée au 1/12/2017 par
Sébastien BOYER

Aide documentaliste Georges GOPE



Le bureau en quelques mots :

Situé au deuxième étage de l'immeuble Le Centre et fort de plus de 90 m2 de surface, un espace dédié à la documentation mais surtout à l'accueil des conseillers a été ouvert.

Outil performant de travail, le bureau documentation renferme un nombre important de documents et références, véritables aides à la rédaction et à la prise de décision.





Rappel : lien vers le catalogue en ligne (OPAC)
http://http://pmb-ces.gouv.nc/opac_css/index.php?

Les activités du bureau :

- Traitement, conservation et communication de l'information :

il s'agit du traitement de tous les documents (rapports, périodiques, livres ou autres publications institutionnelles...) reçus par le CESE. Cela se matérialise par la création de notices bibliographiques consultables sur le catalogue en ligne, l'archivage des documents ainsi que leur communication par le biais de copie ou de prêt,

- recherches suite à des demandes spécifiques, faisant l'objet de dossiers documentaires ou sélections bibliographiques,

- suivi documentaire des sujets en cours dans la documentation traité au quotidien,

- réalisation du dossier de presse du CESE,

- panorama de presse sur l'actualité en relais avec le secrétariat de la présidence (sur demande du président),

- enregistrement, archivages et rédaction de PVS sur demande, des séances plénières,

- archivages des photos du CESE,

- archivages des dossiers du bureau des études,

- gestion et paramétrage du logiciel de bibliothèque.

- collaboration à la mise à jour du site internet du CESE (par la responsable de la documentation),

- enregistrement des séances plénières.

Le bureau en quelques chiffres :

- + de 6000 ouvrages répertoriés dans le catalogue en ligne depuis sa création.

Pour 2016, cela représente :

- 311 journaux, 156 JONC, 200 revues, 400 documents divers.

Pour mémoire :

- l'espace numérique, qui répertorie avec un accès thématique des sites internet et de la documentation numérique,

- la collection complète du fonds « Avis et rapports » du CESE national a été intégré à la base PMB,

L'index des travaux 2017

Saisines :

1/ Proposition de délibération relative au don de congé pour maladie grave d'un enfant dans le secteur privé (saisine du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°01-2017

2/ Avant-projet de loi du pays relatif aux prestations familiales des bénéficiaires du service civique calédonien accompagné de son projet de délibération (saisines du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°02-2017

3/ Projet de délibération relatif à la création du service civique calédonien (saisine du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°03-2017

4/ Projet de délibération portant approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « agence calédonienne du service civique » (saisine du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°04-2017

5/ Projet de délibération portant modification du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie PUD (saisine du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°05-2017

6/ Projet de délibération relatif au livre III du code des assurances applicable en NC (saisine en urgence du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°06-2017

7/ Projet de délibération relatif au titre II du livre IV du code de l'environnement de la province des Iles Loyauté portant sur la gestion des déchets (saisine du président de la province des Iles Loyauté) – avis n°07-2017

8/ Avant-projet de loi du pays relatif aux journalistes et modifiant le code du travail (saisine en urgence du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°08-2017

9/ Proposition de loi du pays portant création des baux ruraux sur terres coutumières (saisine du président du congrès de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°09-2017

10/ Projet de délibération relatif à la création du conseil calédonien de la famille (saisine du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°10-2017

11/ Avant-projet de loi du pays relatif à l'animation volontaire et à son cadre juridique, ainsi que le projet de délibération instituant le cadre juridique de l'animation volontaire (saisine du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°11-2017

12/ Proposition de délibération prise en application de l'article Lp. 5127-1 de l'ancien code de la santé publique applicable en NC et modifiant le livre V de la partie réglementaire du même code (saisine du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°12-2017

13/ Projet de délibération portant diverses mesures d'ordre social (saisine en urgence du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) – avis n°13-2017

14/ Proposition de délibération du titre I du livre III du code de l'environnement de la province des Iles Loyauté portant sur l'utilisation des ressources génétiques (saisine du président de l'assemblée de la province des Iles Loyauté) – avis n°14-2017

10 saisines du président du gouvernement (dont 3 en urgence)

2 saisines du président de l'assemblée de la province des Iles Loyauté

2 saisines du président du congrès

Autosaisines :

1/Autosaisine relative au gaspillage des productions agricoles (fruits et légumes) – vœu n°01-2017

2/Autosaisine intitulée « pour l'émergence d'une organisation normative judiciaire coutumière – vœu n°02-2017.